

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 5 décembre 2017

**Nombre de conseillers en exercice :** 15  
**Nombre de présents :** 9  
**Nombre de votants :** 9  
**Convocation transmise le 20 novembre 2017.**

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, THIERY Yves.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : MM./Mmes BARC Nathalie, BRISSARD Armand, LIÉTARD Philippe, MENUET Céline, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline.

**Secrétaire de séance** : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **Ordre du jour** :

- ***Présentation des études Avant-Projet Sommaire (APS) pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes,***
- ***Questions diverses.***

## **I. Présentation des études Avant-Projet Sommaire (APS) pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes**

La présentation des études APS pour ce projet est reportée car la réunion prévue initialement le 4 décembre est reportée au 21 décembre prochain. La transmission des relevés géomètre a pris du retard ce qui ne laissait pas de temps suffisant à l'architecte pour un rendu APS.

L'ordre du jour est donc reporté à la séance du jeudi 21 décembre prochain.

## **II. Questions diverses**

### • ***Maison d'Assistants Maternelles***

Pauline RAMI, à l'initiative du projet MAM, est venue présenter les résultats de leur enquête. Les résultats sont plutôt positifs mais peu représentatifs pour l'instant. Le Maire pense que ça aurait plus de sens si une enquête était faite sur le secteur lezayen, Chey, Chenay, Beaussais... La structure Croque-Lune (Melle) a commencé à questionner les parents qui ont été refusés par manque de places pour voir s'ils seraient prêts à emmener leurs enfants sur Sepvret (une vingtaine de contacts à prendre). Il est également émis l'idée de contacter les différentes mairies pour connaître le nombre de naissances.

Le Conseil Municipal pense qu'il est difficile de se positionner pour le moment sur la base de quelques témoignages. Il convient donc d'attendre de nouvelles données (notamment les résultats de l'enquête Croque-Lune).

### • ***Travaux des maisons passives***

Une réunion de chantier a lieu tous les mardis. La présence de la municipalité est très importante. Le coulage du béton dans les blocs se fera le 21 décembre prochain.

En ce qui concerne la pose de panneaux photovoltaïques, le Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance du 2 juin 2016 de ne pas donner une suite favorable au projet dans l'immédiat. L'architecte pense que ce n'est pas impossible mais c'est très compliqué maintenant de revenir sur cette question (marchés actuels à modifier, local de l'onduleur non prévu, réseaux électriques à revoir...).

- **Autres**

- En cas de surcharge au niveau du secrétariat de la mairie, le Maire pense qu'il serait bien d'avoir un ordinateur portable à disposition. A voir si celui de la bibliothèque pourrait être utilisé en cas de besoin.
- Chemin de la Maissonnière : le Maire informe l'assemblée que la route situé dans la Maissonnière apparaît sur le cadastre comme étant un chemin privé, appartenant aux propriétaires du village. Il faudra régulariser à terme cette situation.
- Enquête publique de Pillac : elle va pouvoir être lancée puisque nous avons reçu l'accord du notaire de la famille Magnain. Il faudra cependant l'accord écrit des nouveaux propriétaires de la maison Villanneau (accord oral pour l'instant).
- Commission voirie : elle a eu lieu le lundi 20 novembre, voici les points qui ont été abordés :
  - Enlever le panneau publicitaire pour le lotissement au carrefour RD108/RD950
  - Faire l'inventaire de la signalisation directionnelle des lieux-dits
  - Panneau STOP et Présignal du STOP - route de Pillac à la Barre - A CHANGER
  - La Barre de Sepvret - panneau 50rappel - A NETTOYER (vert)
  - Route de la Métairie - STOP à implanter
  - Faugerit - Mise en protection par des barrières ou du rubalise de la grange "Ivanenko"  
⇒ Prendre un arrêté de péril.
  - Chemin du Poulailler à niveler
  - Chemin de la maison brûlée - Débernage
  - Route de la Granerie à la Lussaudière - chaussée déformée sérieusement - A SURVEILLER
  - Route de Brieuil - Fissures- A SURVEILLER
  - Route de Fombedoire à Pillac - chaussée déformée- A SURVEILLER
  - Route de Pillac à la Jaunetière - chaussée déformée- A SURVEILLER
  - Chemin de grand champ à la route de la Barre - Beaucoup de pierres qui ressortent
  - Mare du marché Blanc - Coudray - prévoir un curage
  - Barre de Sepvret - caniveaux sales - A REFLECHIR
  - Balayage des gravillons dans les villages - A REFLECHIR
- Curage des mares du Coudray et des Maisons Neuves à prévoir.
- APE Balade de Noël : demande d'autorisation d'implanter des lettres « Joyeux Noël » devant la mairie acceptée. Il est demandé que le sentier du lavoir des Ouzines soit nettoyé.
- Containers des poubelles au Coudray (à côté de M. Michel Renard) à revoir : bac trop petit.
- Lutte contre les ragondins : à continuer.
- Achat d'une scie sauteuse validé par le Conseil Municipal pour un montant total de 220,00 euros HT (soit 264,00 euros TTC) selon devis Lezay Gauban – 79120 CHENAY.
- Décision modificative sur le budget du lotissement :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts prévus à certains articles du budget de l'exercice sont insuffisants. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer les modifications ci-après :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Diminution des crédits alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Désignation</i>				
Frais accessoires sur terrains			608/043	+ 50,00 €

<b><u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Diminution des crédits alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>		
	<i>Désignation</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
Transfert de charges financières			796/043		+ 50,00 €

- Affectation du résultat – budget de la commune :

Lors du vote du budget de la Commune de Sepvret pour l'année 2017, le Conseil Municipal, a décidé d'affecter le résultat d'investissement en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 386 864,31 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à émettre un titre de 386 864,31 euros au compte 1068 en fin d'exercice de l'année 2017.

*Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 21 décembre prochain à 19 heures (ordre du jour : présentation APS de la salle des fêtes et questions diverses).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Fait et délibéré en séance du 05/12/2017.

**Liste des conseillers présents :**

*BOUGOUIN Isabelle*

*BUTRÉ Sabrina*

*CHESNES Dolorès*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LACOMBE David*

*LINET Michel*

*PALLUAULT Delphine*

*THIERY Yves*

**Le Maire :**

*CHARPENTIER Patrick*